Maison du gouvernement

1ère. ANNÉE, No. 31. MANITOBA. JEUDI 11 JANVIER, 1872.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

LE MÉTIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne, et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

UN SQUELETTE DANS CHAQUE MAISON.

N'est-il pas vrai que lorsque nous sommes sous le poids de vives souffrances, qu'elles soient le resultat de douleurs continues, ou qu'elles soient venues nous frapper tout d'un coup, nous sommes disposés à nous imaginer qu'il n'y a pas dans le monde un être aussi malheureux que nous, ou, peut-être, que nous appartenons à un petit corps d'infortunés, formant exception au reste de l'humanité? Nous tournons les regards vers notre voisin, et voyant qu'il n'est affligé d'aucun malheur visible ou palpable, et qu'il ne se plaint d'aucun chagrin qu'il pourrait chercher à dissimuler, nous en concluons qu'il est entièrement heureux, tandis que nous, nous ne sommes jamais exempts d'ennuis d'une sorte ou d'autre, et que, en fait, nous avons l'air des desherités de la Providence.

Pour tous les maux particuliers qui nous atteignent, nous trouvons un contraste dans la situation exactement opposée de quelque autre personne, et, par les souffrances de l'envie, peut-être ajoutons-nous materiellement à l'etendue reelle de notre affliction; sommes-nous condamnés à un rude labeur pour gagner notre pain quotidien, alors nous tournons les yeux vers celui qui gagne le sien par des moyens qui nous paraissent moins penibles. Ne possedons-nous que peu de fortune, alors nous nous comparons à l'homme riche, qui non-seulement a à sa disposition toutes les choses necessaires que nous envions, mais, en outre, une foule de luxes que nous ne connaissons que de nom. Le ciel ne nous a-t-il point accordé d'enfants, nous gemissons en voyant en quelle quantité il y en a dans d'autres familles qui n'en desirent pas tant. Dieu nous enleve-t-il successivement nos amis ou nos parents bien-aimés, nous nous etonnons de la felicité de certaines personnes de notre connaissance, qui ne savent jamais ce que c'est que d'être en deuil. En un mot, un malheur ne nous arrive jamais sans que nous soyons tentés de nous considerer comme des victimes uniques, et dans notre angoisse, nous nous figurons que les peines de nos semblables sont bien moins grandes que les nôtres.

Nous nous rappelons une histoire qui, croyons-nous, servira admirablement d'illustration, à cette erreur si commune dans le monde. Une dame qui habitait Naples, et dont le nom, si nos souvenirs sont exacts, était comtesse Corsini, avait perdu toute sa famille, à l'exception d'un fils, qui était le seul intérêt qui l'attachât encore au monde. Ce jeune homme, d'ailleurs, etait à tel point remarquable pour l'elegance de sa personne et ses qualités aimables et gracieuses que, n'eût il pas ete le seul lien qui l'unit à la vie, elle aurait ete très-excusable d'avoir pour lui un attachement allant jusqu'à l'adoration.

Lorsque son fils eût atteint un certain âge, la comtesse l'envoya poursuivre ses etudes à l'université de Bologne, où il employa si bien son temps qu'il devint bientôt l'un des elèves les plus distingués, en même temps qu'il se concilia l'affection de tous ceux qui le connaissaient, à cause de la noblesse de son caractère et du charme de ses manières. Chaque vacance, il retourna passer quelques mois avec sa mère, qui toujours remarquait avec bonheur les progrès qu'il avait faits, sinon dans ses études litteraires, du moins dans la culture de ses qualités personnelles. L'affection de la comtesse n'aurait fait ainsi que croitre, si cela eût été possible, et elle fut de plus en plus encouragée à compter sur cette espérance de grandeur future, qui l'avait decidée à envoyer son fils loin d'elle et lui avait donné la force de supporter son absence. Qui pourrait peindre la sollicitude avec laquelle une mère—et elle, "une veuve" regarda son fils,—le seul enfant qui lui reste! Chacun de ses mouvements, chacun de ses desirs, elle les suit avec une bonté attentive. Il ne peut être absent quelques minutes plus longtemps qu'à son habitude, qu'aussitôt elle s'inquiète, et quelle que soit la compagnie où elle se trouve, toute son âme se perd dans une rêverie d'où rien ne peut la tirer qu'à son retour. S'il est à cheval, elle entend le bruit des sabots de l'animal, avant que personne se doute de son approche;—s'il est à pied, elle reconnait son pas, sur le seuil de la porte; quoique, pour tous les autres, il soit confondu parmi ceux de ses compagnons. Quelque doucement qu'il entre chez elle, dans les circonstances ordinaires, à son souffle, à sa seule respiration, elle sait que c'est son fils. Son être entier est lié au sien, et la seule idee qu'elle n'ose contempler est celle de le voir la quitter pour suivre au tombeau ceux qu'elle a déjà perdus. Tels etaient exactement les sentiments de la comtesse Corsini à l'egard de son noble et bien-aimé fils,—de son fils unique.

Il arriva, toutefois que, juste au moment où il se disposait à revenir à Naples, après avoir achevé toutes ses etudes, ce fils fut saisi d'une maladie dangereuse, qui, malgré les efforts des meilleurs medecins de Bologne le conduisit en trois jours aux portes du tombeau. Quand il eut la certitude qu'il n'en rechapperait pas, son seul souci,—en ce qui concernait ce monde,—fut pour sa mère, qui, craignait-il, souffrirait affreusement de sa mort, si même elle ne succombait pas à sa douleur. Son plus grand desir fut donc de trouver quelque moyen de l'empêcher d'être accablée par le chagrin. Enfin un expédient se presenta à son esprit. Il ecrivit une lettre à sa mère, l'informant de sa maladie, mais en lui dissimulant sa gravité, en la priant de lui envoyer une chemise faite par la femme la plus heureuse de Naples, ou par celle qui lui paraitrait la plus exempte des chagrins et des soucis de ce monde;—c'etait ajouta-t-il, une fantaisie qui lui etait passée par la tête, et il etait persuadé qu'en portant cette chemise il se guerirait promptement.

La comtesse trouva très-singulière la demande de son fils, mais tenant à ne rien lui refuser de ce qui pouvait contenter ses caprices, elle se mit immediatement à chercher la dame la plus heureuse de Naples, avec l'intention de lui demander ses bons offices, de la manière que nous avons specifiée. Ses recherches furent difficiles et ennuyeuses. Toutes les personnes à qui elle songea, ou qu'on lui indiqua, se trouverent, en fait, avoir leur part de troubles. Pendant longtemps elle désespera presque; mais ayant neanmoins perseveré,—elle fut presentée à une dame d'une trentaine d'années, et mariée,—qui non seulement paraissait avoir tout ce qui peut constituer le bonheur, mais qui portait sur sa physionomie une expression de contentement et de satisfaction. La comtesse exposa donc sa requête à cette dame en lui donnant pour excuse l'etrangeté même de sa prière. "Ma chère comtesse, lui dit la dame, gardez vos excuses car si j'avais ete en etat de remplir cette tâche, je m'en serais chargée très-volontiers. Mais, si vous voulez me suivre dans un autre appartement je vais prouver que je suis la plus malheureuse des femmes de Naples."

En parlant ainsi, elle conduisit la mère dans une chambre eloignée où il n'y avait qu'un rideau qui pendait du plafond sur le plancher. Elle tira ce rideau, et, à l'horreur de la comtesse, elle lui fit voir un squelette suspendu à une poutre.

—Oh! mais, c'est effroyable! s'écria la comtesse; qu'est-ce que cela signifie?

La dame la regarda tristement, et, après une minute de silence, lui donna l'explication suivante.

—Cela, c'etait un jeune homme qui m'aimait avant mon mariage, et auquel je fus obligé de renoncer quand mes parents me forcerent à epouser l'homme dont je porte aujourd'hui le nom. Après une absence de plusieurs années, il vint ici me voir sans intentions coupables, bien certainement, et mon mari fut tellement furieux de le trouver un jour en ma presence, qu'il tira son epée et la lui passa à travers le cœur. Non content de cela, il le fit pendre ici, et depuis lors soir et matin, il m'a contraint à venir contempler ses restes. Devant le monde, j'ai un air joyeux et semble posseder tous les bonheurs de la vie; mais vous pouvez juger si je merite la reputation que vous m'avez attribuée, et si je puis executer la commission de votre fils.

La comtesse Corsini avoua sans peine que sa situation etait des plus misérables, et se retira, desesperant d'obtenir ce qu'elle cherchait et en se demandant,—si une femme qui paraissait être si heureuse avait un secret chagrin comme celui-là,—quels devaient être ceux des personnes dont le visage trahissait la souffrance?—"Helas! se dit-elle, personne n'est à l'abri des desastres et des chagrins de la vie.—*Il y a un squelette dans chaque maison.*

En arrivant chez elle, la comtesse trouva une lettre lui annonçant la mort de son fils. En toute autre circonstances, cette nouvelle lui aurait fait perdre la raison, ou lui aurait brisé le cœur; mais, preparée comme elle l'etait par la prudence de son fils,—elle ne lui causa qu'un chagrin rationnel. Quand le premier moment de douleur fut passé, elle se dit avec resignation que, si grand que fut le coup qui la frappait, il n'etait probablement pas plus terrible que ceux qui atteignaient chaque jours ses semblables, et que son devoir etait donc de s'y soumettre avec tranquilité.

La morale de cet histoire sera facile à tirer pour chacun de nos lecteurs. Ils verront en effet, quelle horreur il y a à supposer que les autres sont plus generalement que nous exempts des misères ordinaires de la vie, ou que nous sommes particulièrement destinés au malheur. Ils peuvent être assurés que, sous beaucoup des dehors les plus brillants de ce monde, il y a de terribles plaies qui ne sont pas moins penibles parce qu'elles echappent aux regards. Les hommes, les femmes qui paraissent le plus heureux, ont leur chancres. L'orgueil des grands, le luxe des riches,—même la dignité et le respect de la couronne,—tous ont *quelque chose* qui, si on pouvait voir dans leur interieur, les rendrait moins dignes d'envie qu'ils ne semblent l'être. Pour notre part, jamais nous n'entrons sous un toit brillant et magnifique, jamais nous n'entendons vanter le bonheur et la prosperité de quelqu'un, sans penser immédiatement que très probablement, dans notre humble condition, nous avons autant d'elements de bonheur, pourvu, bien entendu, que nous sachions moderer nos desirs. Même dans cette grande ville qu'on appelle Paris, où l'influence et le luxe sont si merveilleusement concentrés, où les grands sont si bien logés, si bien servis, et où ils ont tout à profusion, chacun, croyons-nous, a sa part de misères. Les maisons ont l'air des palais mais on peut en être convaincu, *il y a un squelette* dans chacune d'elles.

LOUIS BAILLEUL.

LES IMPOTS SUR LES ÉGLISES!

Nous trouvons dans le dernier numéro du *Canadian Illustrated News* une lettre de Mgr. Lynch qui nous parait avoir repondu d'une manière decisive à cette question: Doit-on taxer les Eglises?

Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Toronto a reçu en partage de la Misericorde Divine la tâche de gouverner une des villes les plus fanatiques du monde. Toronto est aujourd'hui sans egale pour sa haine du catholicisme. Elle est à peu près la seule place où l'on voit des predicants furibonds s'élever au milieu des promenades publiques sur des estrades et y repeter au milieu de la foule attentive les mille et une sottises des protestants contre l'Eglise de Rome. Son homme de predilection, l'Honorable George Brown, a laissé un souvenir ineffaçable dans la mémoire des catholiques Bas-Canadiens par ses déclamations contre les prêtres, les religieuses, etc. Encore dernièrement, son journal, le *Globe*, deversait sa bave à grands flots sur le St. Archevêque de la Rivière-Rouge.

De ce fanatisme des orangistes à l'impiété il n'y a qu'un seul pas. Les protestants du Haut-Canada l'ont bientôt fait. Par leur contact habituel avec les peuples infidèles des Etats-Unis, ils ont conçu toutes sortes d'idées dangereuses sur la Religion et le culte de Dieu. Une des plus funestes a été celle de prélever un impôt sur la piété des fidèles. Grâces au ciel, ils viennent de rencontrer dans Mgr Lynch une opposition vigoureuse à leurs projets impies.

Nous recommandons la lecture de cette lettre qui contient des raisons si fortes, à nos législateurs même du Bas-Canada. Déjà nous avons entendu chuchoter parmi nous les projets semblables. Puisse la lecture de ce document ramener le monde à des notions veritables sur cette question importante!

La Secrétaire de la corporation de Toronto avait fait parvenir à l'Archevêque la copie d'une petition au Parlement d'Ontario pour obtenir l'abolition de toutes sortes d'exemptions aux taxes municipales. Il demandait en même temps à Sa Grandeur de signer cette requête ou de faire connaitre les raisons de son refus. Monseigneur lui repondit de la manière suivante:

"Monsieur le secrétaire,

"En reponse à votre lettre accompagnée d'une espèce de petition de la part du Conseil de Ville, à l'assemblée Legislative de la Province d'Ontario pour obtenir la permission de taxer toutes les proprietés jusqu'ici exemptes; j'ai l'honneur de vous informer que de concert avec Notre Clergé nous refusons de signer une semblable petition; et voici nos raisons.

"1o. Parceque ce serait un acte de la plus noire ingratitude de taxer le petit coin de terre dedié au culte de Dieu qui est le créateur et le Maître de toutes choses, car c'est à lui qu'appartient la terre et tout ce qu'elle contient.

"Cette raison devrait être suffisante, mais à la honte des chrétiens de nos jours, il faut le dire, les payens eux-mêmes n'ont jamais songé à taxer les temples dediés au culte de leurs Dieux. Il était reservé aux Americains de ce continent de concevoir les premiers et de faire executer le dessein de mettre des impôts sur les eglises afin de trouver l'argent necessaire pour payer les depenses d'une guerre fratricide! Et c'est ainsi qu'ils ont réussi à taxer d'une manière indirecte le culte du Dieu de la paix! Cette honteuse infection semble avoir gagné l'esprit et le cœur des hommes irreligieux de notre Canada. Ces impies n'auraient pas rougi devant la tâche de faire payer tribut à Cesar, par le Sauveur lui même, comme ils veulent aujourd'hui taxer le culte de Dieu!!

"2o. Comme le peuple de Toronto fréquente habituellement les églises, il se trouve à payer deja toutes les depenses du gouvernement de la cite. Son fardeau ne sera pas allegi par le fait que vous aurez mis des impôts sur les églises. D'une manière ou d'une autre, ce sera ceux qui vont à l'eglise qui paieront cette contribution—avec ce surcroit d'ignominie—que le clergé et les marguilliers deviendront des collecteurs de ces taxes prélevées sur les églises par la corporation de la ville.

"Ceux qui fréquentent les églises auront à payer plus que leur part pour l'entretien de l'eglise, et ces autres membres taxés, qui sont souvent un si lourd fardeau pour la police correctionnelle de la cité ne seront guère attirés à l'eglise par le fait que vous voulez leur faire payer leur assiduité dans ces lieux. L'entretien du clergé, les frais de construction et d'entretien des églises sont déjà une charge assez lourde quoique volontaire, imposée aux gens religieux.

"3o. Tout le monde repousse l'idée de taxer la science; ainsi donc les journaux, les revues, etc., sont grandement favorisés par le gouvernement; mais par cette taxe que vous voulez imposer aux églises, la science religieuse est soumise à une espèce d'ostracisme.

"4o. Les églises procurent une grande somme de bien-être à la societé puisqu'elles aident efficacement à réprimer les crimes, le debordement des mœurs, le communisme qui renversent les gouvernements. Et les gouvernements qui protégent et secourent les églises se protégent et se secourent eux-mêmes ainsi que leurs peuples, vû les grandes dépenses qu'entrainent les crimes de ceux qui ne reconnaissent plus Dieu!

"5o. Si les églises doivent être taxées en proportion de leur valeur, alors leur nombre diminuera; il n'y en aura plus la quantité nécessaire pour les besoins du peuple, elles n'auront plus la beauté convenable, et par conséquent elles ne seront plus dignes d'une grande ville! Les églises sont le plus bel ornement des villes tant de l'ancien que du nouveau monde; elles sont la preuve du goût, de la générosité et du sentiment reli-

gieux d'un peuple. Vous proposez-vous de taxer toutes ces qualités en proportion de leur noblesse?

"6o. Aucun gouvernement, fondé sur le christianisme, ne taxerait la veuve et l'orphelin qui ne vivent que des aumônes d'un peuple qui paie déjà volontiers les taxes que l'on veut leur imposer.

"7o. Où trouveriez-vous un gouvernement chrétien qui, pour faire payer les taxes des veuves, des orphelins et des pauvres, ferait vendre leur petit mobilier, leurs hardes? Où trouverez-vous un bailli chrétien pour exécuter un semblable mandat?

"8o. Imposerez-vous des taxes sur nos écoles que l'on dit être libres afin que les enfants y reçoivent l'éducation nécessaire pour en faire de bons citoyens? Le gouvernement reprendra-t-il d'une main ce qu'il donne de l'autre, pour ne pas parler de la dépense énorme qu'il devra faire pour collecter la taxe? De qui retirerez-vous cette taxe? Il faudra peut-être vendre la maison d'école pour payer la taxe!!!

"Nous pourrions ajouter plusieurs autres raisons, mais Nous pensons que la première que nous avons suggérée devra être suffisante.

"Recevez, Monsieur, l'expression de mes meilleurs souhaits.

"JOHN JOSEPH LYNCH,
"Arch. de Toronto.

"Palais de St. Michel.
"Toronto, 1 déc. 1871."

L'histoire de l'Eglise nous apprend qu'un de ces anciens préfets de l'ancienne Rome disait à un St. Evêque qui avait été traîné devant son tribunal et qui lui répondait avec la liberté que seule la Religion donne aux hommes: "Jamais homme n'a osé me "parler comme vous me parlez." C'est que "peut-être, répondit le Saint, vous n'avez "jamais rencontré un évêque."

Certes, M. le secrétaire de la corporation de Toronto ne pourra pas se plaindre de n'avoir pas encore fait cette rencontre.

—*Le Courrier de St. Hyacinthe.*

ST. BONIFACE.

JEUDI 11 JANVIER, 1872.

Arrivée de S. G. Mgr. Taché.

Par une dépêche datée le 8 de St. Paul et reçue le lendemain à l'Archevêché de St. Boniface, nous apprenons que Sa Grâce, Mgr. Taché, a quitté St. Paul lundi dernier et sera probablement à St. Norbert samedi ou dimanche prochain.

Les sociétés St. Alexandre et St. Jean-Baptiste se préparent avec toute la population catholique à faire une belle réception à l'illustre prélat. Inutile pour nous d'engager chacun à se rendre à l'appel qui sera fait.

Notre condition politique.

Lorsque durant la session législative de 1871 nous nous sommes aperçus que MM. Girard, Clarke, Boyd et Howard étaient indignes de la confiance publique, nous avons regretté le malheureux concours de circonstances qui avaient mis les destinées du pays entre les mains de ces hommes. Cependant nous fûmes d'avis qu'il ne fallait pas se séparer ouvertement d'un gouvernement qui, avec l'assistance du Lieut.-Gouverneur, pouvait sinon faire du bien, du moins ne pas faire trop de mal. Patienter devint notre devise à tous. D'ailleurs, le régime militaire achevait, et il fallait ne rien compliquer. C'est alors que le *Métis*, dont les presses avaient passé l'hiver en chemin, fut fondé et commença de paraître en Mai.

Sept grands mois s'écoulèrent durant lesquels nous eûmes à louer beaucoup, et trop exclusivement peut-être, la conduite du Gouverneur; car jamais les ministres ne firent un seul acte de fermeté, d'énergie ou de bien pour mériter qu'on en parlât. Impossible de citer en effet une seule occasion dans laquelle M. Girard ou M. Clarke se soit occupé effectivement de faire rendre justice à M. Riel, de travailler au règlement des réserves, ou de faire respecter l'ordre et la justice autrement que pour laisser emprisonner par la police les métis que les volontaires assommaient dans Winnipeg.

Néanmoins, nous avons attendu pour voir si M. Clarke ou M. Girard se déciderait enfin à montrer qu'ils n'étaient pas ministres simplement pour empocher les $2000 de leur place. Le gouverneur agissait seul; c'est à lui et à lui seul que la population s'adressait: mais comme S. E. M. Archibald ne pouvait suffire à tout faire, il en est résulté que les plaintes sont devenues générales. Rien ou presque rien ne s'est fait.

Le gouvernement n'a pas même pu établir une traverse respectable sur l'Assiniboine et la Rivière-Rouge!

Du côté des anglais, mêmes murmures, même mécontentement, même dégoût. Comment attendre quelque chose d'hommes de l'instruction, de l'expérience et du génie politique de M. Thos. Howard? De fait, le choix avait été si humiliant pour nos concitoyens d'origine anglaise que le *Manitoban*, quoique bien payé, n'a jamais pu se résoudre à défendre d'autre ministre que M. Clarke.

Comme nous, il avait confiance dans S. E. M. Archibald, mais non dans MM. Howard et Cie.

Ce fut sur ces entrefaites, en novembre, que voyant le malaise général nous crûmes de notre devoir d'avertir publiquement les anglais modérés et même les anglais extrêmes que nous aussi nous étions loin d'être aveugles sur nos ministres français et anglais,—et que nous étions prêts à approuver une coalition qui mettrait au pouvoir, non pas des emplâtres ou des harangueurs de *hustings*, mais des hommes décidés à agir,—des hommes inspirant l'estime, des hommes qui s'entendraient sur un programme connu, accepté de tous et qui travailleraient sérieusement.

Le temps est précieux; voilà déjà plus d'un an passé sans aucun profit, sans que pas une question n'ait été même abordée: ne devions-nous ne pas tenter un effort au nom de la bonne cause, au nom des intérêts les plus chers du pays?

Nous avons parlé; nous avons dit les périls de la situation; nous avons indiqué le remède au risque d'être en butte aux attaques personnelles et aux imputations les plus outrageantes.

Grâces à Dieu, les bonnes paroles ont fait leur chemin dans la population; le peuple a ouvert les yeux sur les belles promesses et la ridicule jactance de M. Clarke, rendu immortel par sa loi contre les chiens.

M. Girard pendant ce temps-là travaillait à se faire nommer Sénateur, tout en laissant croire aux gens que le zèle de la chose publique occupait seul son cœur et tous ses instants

M. Girard est nommé Sénateur; c'est bien: mais est ce que M. Girard peut dire, la main sur la conscience, qu'il a mérité cette haute distinction? Nommé ministre par hasard comme M. Thos. Howard et M. Clarke, n'est-il pas aussi un peu nommé Sénateur par hasard?

Nous serions les premiers à vanter nos hommes publics s'ils avaient réglé quelqu'une des graves questions qui surchargent la politique de ce pays: mais ils n'ont rien fait; ils ont trompé nos espérances; la population est mécontente de ce que tout recule au lieu d'avancer; et même, aujourd'hui, on les voit, au lieu de faire un courageux effort, passer leur temps à user de tous les petits moyens pour sauver une position qui s'écroule.

Eclairer le peuple sur ses vrais intérêts n'est pas chercher à le diviser; au contaire, c'est l'empêcher d'être trahi, et c'est ce que nous fesons.

Instruire le peuple pour empêcher la perte d'un temps précieux n'est pas travailler dans l'intérêt des orangistes; c'est cette instruction que nous avons entreprise et que nous poursuivons avec fermeté et conviction.

Ceux qui veulent tromper prétendent que nous divisons et que nous fesons la besogne de nos ennemis: de tels arguments peuvent faire peur à des enfants, mais non à des hommes doués du moindre bon sens.

Il se joue dans notre province une comédie qui dure déjà depuis trop longtemps; espérons qu'elle va cesser avant de devenir tragédie. Dans tous les cas, si elle continue à se jouer, personne plus tard, quand tous les yeux seront ouverts, ne pourra nous accuser de lâches complaisances ou de complicité. Dans un pays où le régime constitutionnel serait établi depuis quelque temps, une administration comme celle de MM. Girard, Clarke et Boyd n'aurait pas vécu trois mois; le mépris public et le ridicule l'aurait vite écrasée: ici, hélas il faut plus de temps, et ce temps qu'il faut est un des biens les plus précieux qui se perd pour la nation.

Mgr. de Toronto.

Nous publions plus loin une admirable réponse de Mgr. de Toronto à une lettre du greffier de la municipalité de cette ville demandant à Sa Grâce d'acquiescer au projet d'un impôt sur les églises. Au moment où les évêques catholiques de Europe luttent contre l'envahissement constant du mal moral et intellectuel, il est beau d'entendre l'écho de leurs voix puissantes se répéter dans notre Canada pour y revendiquer le respect et l'inviolabilité des mêmes principes.

La théorie catholique des deux sociétés politique et religieuse, des devoirs de celle-là envers celle-ci, du but de l'une et de l'autre ne saurait être mieux ni plus énergiquement affirmée que ne le fait le pieux archevêque de Toronto.

Sénateurs.

Le gouvernement fédéral vient de nommer les honorables, MM. Girard et J. Sutherland (ex Shérif) Sénateurs de la Province de Manitoba.

Nouvelles d'Ontario.

La législature d'Ontario, ouverte le 7 décembre dernier, s'est ajournée le 21 jusqu'au neuf janvier courant.

Durant ce court espace, la Chambre a élu son Orateur, M. Scott d'Ottawa; le ministère Sandfield Macdonald a été battu à plusieurs reprises; une nouvelle administration s'est formée sous MM. Blake et McKenzie, chefs radicaux d'Ontario; et il s'est fait une nouvelle élection d'Orateur lequel a été cette fois l'Hon. M. Currie; enfin les députés ont pris leurs vacances des fêtes après avoir voté un subside provisoire au nouveau Cabinet.

L'administration Macdonald, qui dure depuis 1867, avait été composée d'hommes modérés pris dans les deux partis qui divisent le Haut Canada; sa chute fait passer le pouvoir aux mains du parti du *Globe*. On prétend que le nouveau ministère n'est pas ne viable, mais chacun sait qu'on en dit autant de tous les nouveaux ministères.

Quoiqu'il en soit, nous aurions raison de déplorer cet avènement au pouvoir d'un parti qui a été la cause de tous les malheurs de la Rivière Rouge et du Nord-Ouest, si l'expérience ne nous enseignait pas qu'il n'est rien de tel pour tuer le fanatisme des hommes politiques que de devenir ministres.

D'un autre côté, le nouveau Cabinet d'Ontario a reconnu ouvertement l'influence catholique dans cette province en donnant un porte-feuille à l'Hon. M. Scott, député catholique éminent. M. Scott a résigné la charge d'Orateur qu'il n'occupait que depuis deux semaines pour accepter l'alliance qui était offerte dans sa personne à ses corréligionnaires par le nouveau ministère. Ce fait parle assez de lui-même.

Le contre-coup de ces événements politiques se fera-t-il ressentir dans le Parlement fédéral? Nous l'ignorons.

Un mot de réponse.

M. Cunningham a écrit contre le propriétaire du *Métis* l'article le plus déloyal et le plus outrageant qui se puisse lire. La chose nous surprend d'autant plus que nous avions conçu une certaine estime pour l'ancien correspondant du *Telegraph* de Toronto.

Cependant, nous persistons à croire que si M. Cunningham avait été capable de comprendre le français, il n'aurait pas, sous prétexte de satisfaire les haines de M. Clarke, déversé sur le nom et la conduite du propriétaire du *Métis* autant de fiel politique et le dépit ministériel.

Que M. Cunningham nous parle avec calme et raison, nous serons toujours prêt à lui répondre et à reconnaître ses bons procédés envers la population française de Manitoba. Nous l'avons d'ailleurs fait déjà plusieurs fois. Mais nous l'avertissons que nous laisserons sans réponse dss sorties aussi échevelées que celle qu'il a publiée contre nous en guise de souhait de bonne année.

Soyez juste, sinon taisez-vous.

Dans une lettre de Winnipeg, en date du 2 décembre, le correspondant du *Globe* annonce que *Le Métis* a changé sa politique du tout au tout. Il prétend qu'après avoir été partisan esclave du gouvernement, nous nous sommes mis tout à coup à l'attaquer rigoureusement. Nous aimerions à savoir si M. Luxton, que l'on dit être le correspondant en question, lit *Le Métis*, ou même s'il comprend le français. Qu'il passe en revue tous les numéros du *Métis* et nous montre une seule ligne de nature à justifier son assertion. Nous avons défendu le Lieutenant-Gouverneur contre les attaques injustes et nonmotivées d'une certaine presse; nous avons approuvé sa conduite sage, libérale et marquée au coin de la justice la plus impartiale; mais nous ne nous sommes jamais pâmés d'admiration pour les ministres ou les actes du ministère. Si le correspondant du *Globe* ne sait pas distinguer entre le Représentant de la Couronne nommé par le gouvernement Fédéral, et les ministres qui seuls sont responsables au peuple des actes du gouvernement, nous lui conseillerons d'étudier un peu les principes du droit constitutionnel.

M. Luxton dit encore que notre politique a été de crier continuellement: "Français! Français! Français," et que maintenant nous parlons de coalition. Evidemment M. Luxton est un homme d'imagination, et qui ignore ce qu'il dit. Encore une fois où a-t-il pris cela? Nous n'avons jamais demandé autre chose pour la population français que la part d'influence à laquelle elle a droit et qu'un certain parti veut lui refuser.

Le correspondant du *Globe* pourra avoir et écrire les idées qu'il voudra, nous ne nous en occupons guère; mais lorsqu'il voudra rapporter des faits, il fera bien de s'assurer s'ils sont exacts, ou même s'ils existent. La chose nous paraît quelque peu importante même pour la réputation de M. Luxton.

L'histoire de 1871.

Le *Manitoban* fait l'histoire politique de Manitoba pendant l'année 1871. Inutile de dire que si le soleil a paru, si les moissons ont mûri, si l'eau a continué de couler plus ou moins dans la Rivière Rouge, nous le devons, non au bon Dieu, mais bien à Son Excellence M. Archibald: c'est du moins ce qu'affirme le *Manitoban*.

Nous nous attendions à ce que le *Manitoban* tenterait d'imputer aussi un peu de toutes ces choses à MM. Thos. Howard, Clarke et Girard; car enfin le gouverneur ne peut pas tout faire; mais non. Le *Manitoban* ne veut pas en démordre: c'est Son Excellence qui a tout fait cela. Josué est battu à plate couture.

C'est vraiment dommage que M. Cunningham, qui est un homme d'esprit, ne s'aperçoive pas qu'il y a une limite où la flatterie devient absurde et ridicule à force d'être exagérée.

Personne plus que nous n'a reconnu et n'est prêt à reconnaître les services incalculables rendus à ce pays par S.E. M. Archibald qui, depuis seize mois, est tout à la fois Gouverneur, Procureur-Général, Trésorier, Commissaire des Travaux Publics, Secrétaire Provincial, etc., etc., etc.: mais, en vérité, le *Manitoban* y met un zèle et un luxe de détails roulflants tout-à-fait hors de saison. Ces choses-là, bien sûr, feront rire en Canada.

Tout homme de sens conviendra en effet que la Province de Manitoba n'a pas fait le quart des progrès qu'elle aurait pu faire, si, au lieu d'un homme qui travaillait jour et nuit, nous avions eu des ministres qui eussent travaillé le jour seulement.

Où en est la loi si importante de l'enrégistrement? Voilà neuf mois que cette loi est passée, et personne n'a encore entendu parler d'un bureau d'enrégistrement.

Notre loi de la Cour Suprême est tellement illogique et défectueuse qu'on n'a pas même osé la mettre en pleine opération. M. Clarke a-t-il agi en procureur-général et en ministre constitutionnel à ce sujet?

La police est organisé de façon à ruiner la province, sous prétexte de veiller sur les ivrognes de Winnipeg: est-ce vrai, oui ou non?

Et la taxe des chiens, où en est le Trésorier? A-t-il seulement reçu les plaques de Toronto? Il nous semble cependant que cette mesure ministérielle, qui a fait la gaieté de nos métis, était assez importante pour que M. Girard y donnât ses soins les plus tendres.

Et la traverse sur l'Assiniboine et la Rivière-Rouge n'a-t-elle pas été cette année une disgrâce pour le public, et la preuve la plus notoire de la complète incapacité du gouvernement? Les choses allaient infiniment mieux sous le régime d'Assiniboïa et sous le gouvernement provisoire de M. Riel.

Nous n'en finirions pas s'il nous fallait énumérer les péchés d'omission, de paresse et de négligence de ceux qui étaient payés pour agir et qui n'ont pas agi; c'est pourquoi le *Manitoban* a raison de très-peu parler de MM. Girard, Howard et Clarke dans son histoire de 1871. Nous lui savons gré de ce silence plus éloquent que nos propres paroles.

Pétition en faveur de Letendre.

MM. Royal et Dubuc ont remis le 27 décembre dernier au Lieut.-Gouverneur Archibald la pétition en faveur du condamné Letendre, en priant Son Excellence de la transmettre au plus tôt au Gouverneur-Général du Canada et l'appuyer de sa gracieuse recommandation.

Cette pétition a été signée par toutes les personnes influentes de Manitoba sans distinction de croyances ni d'origine. Un duplicata a dû être transmis par une seconde malle, afin d'éviter les accidents.

Convocation de la Législature de Manitoba

Nous reproduisons gratis aujourd'hui l'annonce officielle de la réunion de notre Législature telle que publiée en français dans le *Manitoban*.

Nous avons dit que M. Girard, en fesant publier dans un journal anglais les annonces du gouvernement, privait toute la population française d'un droit incontestable, puisque très-peu parmi nous lisent ou reçoivent le *Manitoban*. Cette vengeance est d'autant plus

mesquine qu'en voulant punir (?) le *Métis*, notre Sénateur frappe toute la population française. Est-ce là ce qu'il appelle servir ses interêts?

Le revenu des annonces officielles n'est presque rien; par conséquent, la chose à cet égard ne peut nous être qu'indifferente. Il n'en est pas ainsi pour la population; et c'est en son nom que nous réclamons de M. Girard et du Lieut.-Gouverneur, non une faveur, mais un droit.

Prime de "l'Opinion Publique."

Nous avons reçu une magnifique gravure intitulee "*Au pied de la Croix*" des entreprenants éditeurs de l'*Opinion Publique*, journal illustré de Montreal, Canada. Cette prime seule vaut à notre sens l'abonnement du journal qui n'est que de $3 par année.

Seance au College.

Il y aura une Soirée musicale et dramatique au College de St. Boniface en l'honneur de l'arrivee de Sa Grace, Mgr. l'Archevêque Taché.

L'adresse de bienvenue sera presentée en sept langues differentes, savoir en grec, en latin, en français, en anglais, en cris, en sauteux et en montagnais. On sait que Sa Grace Mgr. Taché comprend et parle toutes ces langues.

Manitoba Trade Review.

Tel est le titre d'un journal hebdomadaire que vient d'entreprendre M. A. Begg, ci-devant de la société Bannatyne et Begg. Nous félicitons ce nouveau confrère de son idée, et sommes sûr qu'elle est destinee à promouvoir les interêts bien intendus du commerce de ce pays.

Lever du jour de l'an.

Le lever donne par S. E. le Lieutenant Gouverneur et Mme. Archibald le jour de l'an après midi a attiré un très grand nombre de visiteurs.

Avis.

Le journal n'a pas paru la semaine dernière par suite de la maladie d'un de nos employes.

Le télegraphe apres avoir fonctionné une journée, est de nouveau brisé entr Pembina et le Fort Garry.

☞ Les messieurs qui desirent se pourvoir d'un CHAPEAU DE CASTOR, en soie, mode du printemps, devront arrêter et laisser leur mesure chez M. HENDERSON porte voisine du ferblanctier Ashdown.

AVIS est le present donné que les soussignés s'adresseront au Parlement du Canada à sa prochaine session pour obtenir une Charte pour la construction d'un Chemin de Fer depuis la ligne Frontière des Etats-Unis à ou pres St. Vincent ou Pembina, jusqu'à Fort Garry—avec pouvoir de le prolonger jusqu'aux Lacs Manitoba et Winnipeg, et aussi avec pouvoir de construire, posseder et faire naviguer des bateaux à vapeur et autres vaisseaux sur les dits Lac ; et sur le Lac Winnipegosis et sur la Rivière Saskatchewan—et d'ameliorer la navigation entre les Lacs Manitoba et Winnipogosis ou de construire un Chemin de Fer ou Chemin à lisses entre les dits Lacs et entre le Lac Winnipegosis et la Rivière Saskatchewan, ainsi que le long des rapides de la dite Rivière.

DONALD A. SMITH, M. P.
A. T. GALT, M. P.
DANIEL TORRANCE,
JOHN CARLING, M. P.
GEORGE STEPHEN,
DONALD McINNES,
GEORGE LAIDLAW.

SAMUEL FOWLER,
WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espere, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, meriter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

HOTEL DAVIS,
WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il debite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considerable.

R. A. DAVIS,
Proprietaire.

23 Juin, 1871.—1-a.

PROCLAMATION.

PROVINCE DE MANITOBA.

[L.S.] VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, defenseur de la Foi, etc., etc., etc.

(Signe,)

ADAMS G. ARCHIBALD.

A nos très-aimés et fidèles, les Membres elus pour servir dans l'Assemblee Legislative de notre Province de Manitoba, sommés et appeles à une Assemblee de la Legislature, de notre Province de Manitoba, en notre ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le Vingt-et-unième jour de Decembre du present mois, et à chacun de vous,

SALUT :

PROCLAMATION :

ATTENDU que l'Assemblee de Notre Legislature de Notre Province de Manitoba se trouve prorogee au Vingt et unième jour le Decembre présent: NÉANMOINS pour certaines causes et considerations, Nous avons Jugé à Propos de la proroger de nouveau à Mardi le Seizième jour du mois de Janvier prochain, de maniere que vous ni aucun de vous n'êtes tenus et obliges de paraitre en Notre Ville de Winnipeg, le Vingt-et-unième de Decembre present, et NOUS VOULONS EN CONSÉQUENCE que vous et chacun de vous et vous autres y interesses, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Ville de Winnipeg, Mardi, le Seizième jour du mois de Janvier prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dite Legislature, pourront par le Conseil Commun de Notre dite Province être ordonnees.

EN FOI DE QUOI nous avons fait rendre nos presentes lettres-patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Manitoba. Temoin notre [illegible] bien aime l'Honorable Adam George Archibald, Lieutenant-Gouverneur de notre Province de Manitoba, membre de notre Conseil Prive pour le Canada, etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry, ce 12me jour de Décembre, dans l'annee de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-onze; de notre règne, la trente-cinquième.

Par Ordre,

THOS. HOWARD,
Secretaire Provincial

Veaux Egares.

SE trouvent égares de la terre du soussigné, SIX VEAUX du printemps portant les marques suivantes: trois sont marques de taches blanches au bas du côté de chaque oreille, deux sur une seule [illegible] et un jeune veau sans marque.

Toute personne ramenant ces veaux ou pouvant mettre sur leurs traces de façon à les retrouver, sera genereusement recompensee.

G. B. HALL,
The Hermitage.

Headingley, 20 Nov. 1871. 3t.

Nouveau Restaurant.

A la porte voisine de l'Hôtel Davis, du côté Sud.

LES soussignes desirent informer le peuple de Manitoba qu'il viennent d'ouvrir un Restaurant, où de bons repas chauds pourront être obtenus à toute heure.

KEATES ET CALLAHAM

un.

Terres des Ecoles.

A UNE réunion de la 18e division ou arrondissement tenue le 14 du courant et dont avis avait été duement donné, A. Logan ecr. fut elu President et W. G. Fonseca ecr. secretaire.

Il fut resolu à l'unanimite que la 18e division aurait besoin de 12 sections de terrain lesquelles formeront un carré autant que possible, et qui sera borne à l'Ouest par la ligne Est du claim de la Paroisse St. James, au Sud et à l'Est par la ligne d'arrière des lots de l'arpentage actuel, et borné au Nord par une ligne tiree de telle manière qu'elle renfermera les 12 sections reclamees.

Il fut aussi resolu que le secretaire reçoive instructions de mettre à execution l'objet de l'assemblee.

(Signe), W. G. FONSECA,

3t Secrétaire.

SON EXCELLENCE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR recevra toutes les personnes en visite d'affaires, à l'Hôtel du Gouvernement, Fort Garry, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 11 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M.

Les personnes ayant des affaires pressantes seront reçues tous les jours et à toute heure; mais Son Excellence a besoin de certains jours pour l'accomplissement des autres devoirs de sa position, et les visites d'affaires dans ces moments-là le derangent de ces devoirs, et ne peuvent avoir lieu sans inconvenient.

Son Excellence compte sur le bon vouloir de la population pour l'acquiescement à ces arrangements, qui lui permettront d'approprier le temps dont il peut disposer à ce qui sera plus avantageux pour l'interêt public.

HENRI BOUTHILLIER, A. D. C.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 25 Octobre 1871.

LES Bureaux du Depute-Adjudant General Commandant le District Militaire No. 10 (Manitoba) seront ouvert à Winnipeg, dans les appartements ci-devant occupes par le Departement des Travaux Publics, le 1er Novembre

Heures de Bureau.—De 10 a. m. à 4 p. m., tous les jours à l'exception des Dimanches, et le samedi de 10 a. m à 1 p. m.

Durant les heures ci-dessus le Depute Adjudant-General sera heureux de voir toutes les personnes qui ont des rapports avec la Milice de la Province; et toutes communications y relatives, soit pour transmission aux Quartiers-Generaux, ou autres, doivent lui être adressees.

Les Officiers qui ont été gazettes au commandement de Compagnie de Milice Active dans Manitoba sont pries aussitôt qu'ils le pourront, de se rapporter personnellement pour informations et instructions au Depute Adjudant-General.

W. OSBORNE SMITH, Lt. Col. D. A. G.
Com. le District Militaire No. 10.

Winnipeg, 30 Octobre, 1871.

AVIS.

Toutes les personnes endettés envers la ci-devant Societe de "Bannatyne et Begg" sont priés de payer immediatement. Autrement, des procedes legaux seront pris par le soussigne à qui toutes dettes doivent être payees.

A. G. B. BANNATYNE.

Winnipeg, 3 Novembre, 1871.

SOUMISSIONS.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
Winnipeg, 31 Octobre, 1871.

Des soumissions seront reçue à ce bureau jusqu'à midi, 15 Novembre courant de quiconque voudra entreprendre

DE PENSIONER ET LOGER

dix ou quinze hommes de Police, depuis le 1er Decembre 1871 au 1er Mai 1872.

THOS. HOWARD,
Secretaire Provincial.

AVIS.

LE Soussigné à le plaisir d'annoncer au public qu'il a le MEILLEUR MOULIN A FARINE de Manitoba en pleine operation, et pouvant moudre

450 minots de blé par 24 heures.

Habitants, vous trouverez votre profit à venir voir vous aurez la MEILLEURE et la plus BELLE FARINE que jamais moulin vous ait donnee pour une egale quantite de ble. Pourquoi? Pareeque la machine est No. 1. Elle coûte cher, et est par consequent le meilleur moulin qui ait jamais ete importe dans le pays.

JOSEPH LEMAY.

St. Norbert, 4 Novembre, 1871.

RESERVE DES METIS.

M. NORBERT NOLIN, de la POINTE DE CHÊNES, donne avis qu'il a pris et qu'il reclame le terrain suivant: 24 chaines de largeur de chaque côte de la Riviere la Seine, au PIED DE LA TRAVERSE, entre Augustin Nolin et Andre Naud.

2o A la rivieres des Sources, 24 autres CHAINES entre Augustin Nolin et Auguste Harrison, sur la rive droite de la rivière.

Pointe de Chênes, 17 Octobre, 1871. 6t

SOUMISSIONS.

IL sera reçu des Soumissions au Bureau du Ministre des Travaux Publics de la Province de Manitoba, ville de Winnipeg, pour la

CONSTRUCTION D'UN PONT
SUR LA RIVIERE ASSINIBOINE,

aux environs du Fort Garry.

Ce pont devra être construit d'après le principe dit *Howe Truss Pattern*. La travee consiste en une seule ouverture de 150 pieds de long, avec des abords de 80 pieds de longueur reposant à chaque extremite sur des pillers. Longueur totale du pont, 310 pieds largeur 20 pieds et 6 pouces en dehors.

Hauteur de la travee depuis la ligne supérieure à la ligne inferieure, 20 pieds.

La construction devra être faite d'après les plans et devis, dont copies seront deposees au bureau susdit ainsi qu'aux bureau de MM. Hopkins et Wiley, grande rue St. Jacques Montreal, et de M. Chs. Unwin, A. P. et T. C., rue Adelaide, Toronto.

Les travaux devront être finis le ou avant le 1er Octobre 1872, à la la satisfaction du Ministre des Travaux Publics

Les soumissions devront fournir les noms de deux cautions solvables pour l'execution des travaux, et seront reçues jusqu'au 1 fevrier 1872, à Winnipeg.

Bureau des Travaux Publics
de la Prov. de Manitoba.

Winnipeg, 20 Oct. 1872

BUREAU DE SANTÉ.

Winnipeg, 8 Septembre 1871.

Le Bureau de Santé nommé en vertu de l'Acte de sante et de quarantaine de 1868 a nomme les Docteurs Turver et Pare pour inspecter les différentes maisons de la ville et des environs, et en faire rapport aussitôt au Bureau: Attendu que la présence des fièvres typhoides de la pire espèce dans la ville, il est decidé d'adopter les mesures preventives les plus strictes.

THOMAS HOWARD,
Secretaire du Bureau de Santé.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Americain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

CASGROVE ET LENNON.

Au Salon Rouge.
"RED SALOON."
Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

L'ÆTNA.
Compagnie d'Assurance sur la vie de Hartford, Conn.

Incorporé A. D. 1860.—*A commencé des affaires en Canada en* 1850.

Actif accumulé 1er Sept. 1870, au-delà de	$15,000,000
Revenu annuel....................................	6,000,000
Surplus, sur le passif, pres de..................	3,000,000
Deposé entre les mains du gouv. Canadien	100,000
Dejà payé à des Veuves et à des Orphelins en Canada, pres de..............................	150,000

R. SIMPSON,
Agent pour Manitoba.

Winnipeg, 19 juillet, 1871. j-a-o.

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des améliorations à sa boutique de tanneur à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son établissement est de première qualite.

Librairie Catholique du "Metis."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumeres sont invitees à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderes.

St-Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.

Bureau des terrès du Canada.
AVIS.

LE soussigné donne avis au Public qu'il a été nomme AGENT DES TERRES DE LA PUISSANCE pour Manitoba, et qu'il en commencera les fonctions aussitôt que ses bureaux seront installes.

Il desire en même temps faire comprendre à la population dans l'accomplissement de ses devoirs, il remplira en autant qu'il en est chargé les conditions, obligatoires et clauses de l'Acte de Manitoba au sujet des terres publiques, dans leur esprit et dans leurs lettre, que justice impartiale sera rendue à tous.

G. McMICKEN,
Agent des Terres de la Puissance du Canada.

Winnipeg, 26 Octobre 1871. 1m-o

OUVRAGES DE FORGE

DE

PREMIÈRE QUALITÉ ET A MEILLEUR MARCHÉ.

Le soussigné remercie la population de Winnipeg et des environs pour le patronage liberal qu'il en a obtenu, et prend la liberté de l'informer qu'il a

TRANSPORTE SA BOUTIQUE

vis-à-vis le Magasin de farine et d'aliments de MM. Chisholm et Bubar, où il est prêt à remplir avec soin et promptitude tous les ordres qu'on lui confiera.

Tous ouvrages faits à ordre.

Soin particulier donne au ferrage des chevaux.

M. DAVIS.

26 Décembre 1871. 1a.

PAIN! PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualite.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de DOUZE sous par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

WM. CHAMBERS.

ARMURIER,

VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutees sous le plus court delai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

WILSON ET HYMAN.

ONT reçu les marchandises suivantes, sur lesquelles il attirent respectueusement l'attention du public :

Guêtres cousues et crampées,
Pantoufles, slippers simples et de goût,
Chemises fines blanches, simples et à garnitures,
Hardes de printemps et d'ete,
Chapeaux,—Casquettes,—Cirage,
Chaussures, bottes, parapluies,
Mouchoirs blancs et de couleur,
Cuir à Semelle, cuir de couleur,
Cuir à ceinture, à harnois,
Papeterie,—Cigares de choix.

WILSON ET HYMAN.

27 Mai, 1871. aa-ch. 1 p. m.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe superieure à tout ce qui a ete jusqu'aujourd'hui importe en ce pays, et ne peuvent etre surpassees pour la variete et la qualite. Les ayant achetees dans les premiers etablissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considerable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,
Brosses à cheveux,
Brosses à dents,
Brosses à ongle,
Savonnettes,
Brosses à chaussures,
Epingles à cheveux,
Fards,
Savon à détacher,
Pinceaux de poil de chameau,
Pommade,
Peignes de toilette,
Boites à poudre de toilette,
Restaurateurs de chevelure,
Teintures pour cheveux,
Miroirs,
Savon Windsor,
Huile,
Teintures liquides,
Colle de charpentier,
Medecines brevetees,

etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment considérable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVES, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutees.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

Wm. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

Winnipeg, Juin 1871. aa.

1871. 1871.

St. Paul

AU

FORT GARRY.

Ligne de HILL GRIGGS et Cie.

Nous sommes près à transporter des passagers et du fret de St. Paul au Fort Garry.

Voyage fait entre six et sept jours.

Les voyageurs ont droit à la quantité ordinaire de bagage allouée sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Tout bagage excedant 50lbs. de pesanteur devra payer sur les diligences (stages.)

Tarif de St. Paul au Fort Garry.

Première classe......$28.50		En argent américain.
Seconde classe....... 25.00		
Fret par 100 lbs...... 4.00		

Enfant entre les âges de quatre à douze ans, moitié prix.

Billets en vente à tous les bureaux principaux de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

HILL GRIGGS et Cie.

10 Juin, 1871. j-n-o

Nouvelles Marchandises

REÇUES PAR LE

Vapeur Selkirk.

J. G. SONDERMANN,

MARCHAND TAILLEUR,

DE

WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et americaines, à savoir ;

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de trailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES

Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES :

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871 1-aa

☞ Les messieurs qui désirent se pourvoir d'un CHAPEAU DE CASTOR, en soie, mode du printemps, devront arrêter et laisser leur mesure chez M. HENDERSON, porte voisine du ferblanctier Ashdown.

BLÉ DE SEMENCE.

TOUTES les personnes à qui la Compagnie de la Baie d'Hudson a fourni du BLE DE SEMENCE, ET DES SACS, dans le printemps de 1869, sont par le present requises de rapporter, au Fort de la Compagnie le plus proche de leur residence, la quantité de ble qu'elles sont convenues de remettre lors de la reception.

JOHN H. McTAVISH.

Fort Garry, 14 Déc. 1871. 4f.

Terres de la Puissance

DANS

MANITOBA.

Les Terres boisées étant réservées par le Gouvernement dans l'interêt general des Colons,—il est defendu à toutes personnes d'y couper du bois. Tous ceux qui enfreindront ce reglement seront traites suivant la loi.

Bureau des Terres de la Puissance.

G. McMICKEN,
A. T. P.

Winnipeg, 8 Déc. 1871.

Preparez vous pour l'hiver.

POÈLES DE CUISINE

Grands et petits avec Fourneaux de toutes varietes.

POÈLES DE SALON

CHEZ

JAMES H. ASHDOWN

AU

MAGASIN DE FERBLANTERIE.

FOURNEAUX DE FERME.

BOUILLOIRES À PEMMICAN.

Chaudières ! Chaudières ! Chaudières !

BOUILLOIRES À THÉ,

BOUILLOIRES DE CUIVRE,

Etc., etc., etc.

JAMES H. ASHDOWN.

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA.

(LIMITEE.)

AVIS.

TOUTES personnes qui ont reçu de l'orge de semence de la Compagnie de Brasserie, sont par le present notifiees de la rapporter à la Brasserie, suivant l'engagement, ou la chose va être remise entre les mains d'un avocat pour collection.

ALEXANDRE BEGG,
Secretaire.

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA.

(LIMITEE.)

AVIS.

QUELQUES actions non encore prises de la dernière emissions de Stock sont maintenant sur le marché. Les personnes qui desireraient en acquérir pourront s'adresser au Secretaire.

ALEXANDRE BEGG,

A l'Office de A. G. B. Bannatyne.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du METIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriete, les preparer pour l'enregistrement, etc., etc Ils donneront egalement leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inferieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

MEDÉCIN VÉTERINAIRE

ET

MARÉCHAL.

M. W F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commence à exercer l'art de Marechal ou de Medecin Veterinaire. Il reçoit les visiteis à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Dec., 1871. 1a.

BŒUFS ÉGARÉS.

Ont été amenés à l'enclos du soussigné à St. Norbert, trois bœufs :—un noir et blanc, ferre des 4 pieds,—un tout noir aussi ferre des 4 pieds—et un noir avec ventre blanc et bout de la queue blanche. Les proprietaires sont pries de venir les reclamer en prouvant propriete et payant les depenses.

R. BELLEFEUILLE,

St. Norbert, Déc., 1871. Gardien d'Enclos,

RESERVE DES METIS.

M. AUGUSTIN NOLIN, de la POINTE DE CHENES, donne avis qu'il a pris et qu'il reclame le terrain suivant : 24 chaines de largeur de chaque cote de la Rivière la Seine, au PIED DE LA TRAVERSE, entre J. Bte. Lapointe et Norbert Nolin.

2o. A la Rivière des Sources, 24 autres chaines de largeur, entre Norbert Nolin et Francis Nolin, sur la rive droite de la rivière.

Pointe de Chênes, 17 Octobre, 1871. 6f.

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"METIS."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

—ooo—

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC., ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES.

—ooo—

LIVRES,

BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possede l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiees, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

St. Boniface 27 Mai 1871.